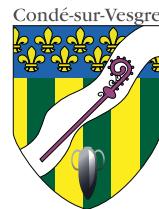


FÊTES 2025 FLASH INFOS

LE BULLETIN MUNICIPAL DE CONDÉ SUR VESGRE



Mairie et Agence Postale Communale : 37 rue de la Vesgre - 78113 Condé sur Vesgre
Tél : 01 34 87 04 30 - Fax : 01 34 87 01 75

Horaires d'ouverture mairie:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Mercredi : 9h00 - 12h00

1er samedi du mois : 9h00 - 12h00

Rencontre Maire ou adjoints : sur rendez-vous

Horaires agence postale communale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

14h00 - 17h30

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
À TOUS !

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Madame Jean et son équipe vous accueilleront à la salle intercommunale ABC 3 rue des Brières à 11 heures le **samedi 17 janvier 2026** pour la cérémonie des voeux.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS PAR LA CCPH

Au 1er janvier, nouvelle année mais rien ne change pour vous !

Vos déchets ménagers et recyclables sont toujours collectés le lundi, les déchets verts (en saison) le mardi et les déchetteries gardent le même fonctionnement.

Voir document joint pour plus de détails.

Après les fêtes, merci de déposer vos sapins de Noël en déchetterie.

A ce jour, nous n'avons pas reçu d'informations pour une collecte spécifique.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

LISTES ÉLECTORALES

Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au **4 février 2026** en ligne sur service-public.gouv.fr et au **6 février 2026** en mairie.

Pièces nécessaires : votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

GRIPPE AVIAIRE

Le Préfet des Yvelines a signé un arrêté déterminant une zone réglementée suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène.

Cette zone est composée de 2 zones, l'une de protection dans le périmètre immédiat des animaux contaminés et l'autre de surveillance.

Condé sur Vesgre est dans cette zone de surveillance : les volailles doivent être enfermées ou sous filets, la nourriture et l'eau protégées pour éviter un contact avec les oiseaux non domestiques.

La vérification quotidienne de l'état de santé des volailles est obligatoire, ainsi que la déclaration sans délai de toute mortalité anormale.

DDPP@yvelines.gouv.fr ou 01 39 49 77 70

GROUPE NOUS VOUS ENSEMBLE, TEXTE COMMUNIQUÉ PAR MR BLAIRON

Cher(e)s Condéen(ne)s,

Transparence et Concertation : Où en sommes nous ?

Le conseil municipal du 10 décembre 2025 a une nouvelle fois illustré l'absence de dialogue avec les habitants sur des décisions pourtant essentielles pour notre commune.

Des décisions sans concertation.

Antenne relais de 36 mètres : le projet a été présenté en conseil municipal sans qu'aucun débat public n'ait eu lieu avec les riverains directement concernés. Paradoxalement, ces derniers ne bénéficieront peut-être même pas de l'amélioration de la couverture mobile promise, tout en subissant la présence d'une installation de 36 mètres avec ses impacts potentiels.

Travaux rue du vivier : les travaux sont terminés, mais les aménagements prévus contre les inondations n'ont pas été réalisés, malgré les engagements pris lors de la réunion publique du 21 mai. Les habitants attendent toujours des explications.

Quatre procès verbaux toujours non publiés : Comment les citoyens peuvent-ils suivre les décisions du conseil sans accès à l'information ? Ce manquement aux obligations légales de transparence perdure depuis des mois.

CCPH : Une distance croissante avec les citoyens.

Des projets importants comme l'installation de capteurs sur la Vesgre ou le transfert progressif de compétences à la communauté de communes sont décidées sans consultation préalable des habitants, alors qu'ils impactent directement notre quotidien et notre autonomie communale.

Les élections municipales de mars 2026 offriront l'opportunité de choisir une autre façon de gouverner que nous espérons plus transparente, concertée et véritablement participative.

Excellent es fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

En 2026, construisons ensemble une commune plus démocratique et plus proche de ses habitants.

RECENSEMENT 2026 : UN RENDEZ-VOUS CITOYEN ESSENTIEL

En 2026, le recensement de la population revient dans notre commune. Cette opération nationale, menée par l'Insee en partenariat avec les mairies, concerne l'ensemble des habitants vivant en France. Selon la taille des communes, le recensement n'a pas lieu au même rythme : tous les cinq ans pour les communes de moins de 10 000 habitants, chaque année sur un échantillon d'adresses pour les communes plus importantes.

Concrètement, vous serez informés du passage d'un agent recenseur par un courrier du maire ou directement par l'agent, identifiable grâce à une carte officielle. La réponse au recensement est obligatoire et se fait en priorité en ligne, via le site le-recensement-et-moi.fr, grâce à des identifiants remis par l'agent. Une version papier reste toutefois possible.

Pourquoi est-ce si important ? Les données collectées permettent de connaître la population officielle et ses caractéristiques. Elles servent à adapter les équipements publics, les services de proximité, les transports, les écoles ou encore les infrastructures de santé. Elles conditionnent aussi une partie des dotations financières de l'État à la commune.

Le recensement est gratuit. Votre participation est un geste simple, mais essentiel pour préparer l'avenir de notre territoire.



DÉCORATIONS DE NOËL, VISITES SUR RENDEZ-VOUS.

Noël approche ...

*les maisons, les jardins de nos villages se décorent ...
Chacun y va de ses guirlandes lumineuses et motifs
traditionnels de fêtes ... et ça fait du bien !!*

*Envie de vous plonger dans cette ambiance
magique ?? allez visiter le Jardin Enchanté de
Christelle et Jean-René, à Condé*



*Ils vous recevront avec plaisir - vous et vos enfants
et petits-enfants dans cette ambiance de Noël :*

Entre le 10 Décembre et le 11 Janvier -

Sur rendez-vous au 06 86 38 36 40



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2026, la CC Pays Houdanais exercera directement la responsabilité de la collecte des déchets ménagers

+ d'infos



Un service plus proche,
un service plus adapté à notre territoire !

